

Image not found or type unknown



Construction d'un bâtiment hors

Par **moonfleet**, le **08/09/2014 à 14:14**

mon fils s'installe comme agriculteur en poules pondeuses bio. Pour son travail , il a un besoin absolu de construire un bâtiment pour ses ses poules pondeuses (sous bâche, démontable) . a t'il besoin de l'autorisation de son propriétaire?rnrtrès cordialement

Par **aguesseau**, le **08/09/2014 à 14:58**

bjr,rnje pense qu'il faut déjà une autorisation d'urbanisme de la part de la commune.rnensuite il faudrait connaître les conditions du bail conclu avec le propriétaire du terrain.rncdt

Par **moonfleet**, le **08/09/2014 à 15:08**

ok...il s'installe, il a deux 3 propriétaires dont un où se trouvent actuellement les tunnels mais celui-ci part en retraite et mon fils doit donc libérer les tunnels de ses terres..l'autre, où les tunnels seraient bien placés, ne veut pas ..ce qui pénalise totalement son installation..est-ce normal? n'a -t-il aucun recours? merci!

Par **moonfleet**, le **08/09/2014 à 15:10**

un propriétaire peut -il s'opposer donc à l'installation d'un jeune agriculteur?le bail va être signé dans 3 jours

Par **moisse**, le **08/09/2014** à **19:03**

Bonjour,
[citation]un propriétaire peut -il s'opposer donc à l'installation d'un jeune agriculteur[/citation]
Le propriétaire fait ce qu'il veut et loue à qui il veut.
Mais attention à la nature du bail.
S'il s'agit d'un bail rural, les lois sont complexes.
[citation] un où se trouvent actuellement les tunnels mais celui-ci part en retraite et mon fils doit donc libérer les tunnels de ses terres..[/citation]
Le départ en retraite du bailleur n'est pas un motif de congé régulier.